



BAREME D'HONORAIRES L'AGENCE DE QUINCY

Rémunération

**La rémunération est calculée sur le prix de vente, elle est à la charge du vendeur
(sauf stipulations contraires prévues dès le mandat de vente)**

**Elle deviendra immédiatement exigible dès que l'opération aura été
effectivement conclue, elle sera d'un montant irréductible fixé
conformément au barème ci-après :**

**Rémunération de 4.000 € TTC sur la partie inférieure ou égale à 50.000 €
8,25% TTC de 50.001€ à 110.000 €**

7% TTC de 110.001€ à 162.000 € - avec un minimum de 9.000 € TTC

6,10% TTC de 162.001 € à 266.000 € - avec un minimum de 11.500€ TTC

4,80%TTC à partir de 266.001 € - avec un minimum de 16.000 € TTC